



Cergy-Pontoise, le lundi 26 septembre 2016

## Charte d'utilisation et de modération du compte Facebook « Préfet du Val-d'Oise »

### Objectif du compte :

La page Facebook « Préfet du Val-d'Oise » diffuse des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et de ses services dans le Val-d'Oise. Il constitue un espace d'échanges avec les utilisateurs de Facebook.

### Objectif de la charte :

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte « Préfet du Val-d'Oise » et aux utilisateurs de Facebook les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

L'utilisateur de Facebook en consultant, en « likant » et en interagissant avec la page « Préfet du Val-d'Oise » accepte sans réserve la présente charte et s'engage, lors de chacune de ses visites sur la page, à la respecter.

### Accès au compte « Préfet du Val d'Oise » :

L'accès à la page « Préfet du Val-d'Oise » est libre et ouvert à tous. L'utilisateur a donc la possibilité d'accéder au contenu de la page sans devoir s'abonner à celle-ci. Néanmoins, pour contribuer au débat, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur Facebook en créant un compte, dans le respect des conditions définies par Facebook pour son fonctionnement.

### Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés :

En interagissant avec le compte « Préfet du Val-d'Oise », les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- les contributions ne doivent pas présenter de caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- les contributions n'incitent pas à la violence, à la discrimination, à la haine ou à la commission d'un délit ;
- les contributions ne portent pas atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles des tiers ;
- les contributions respectent la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- les contributions sont formulées dans un langage correcte et compréhensible ;
- les partages d'actualités de la page « Préfet du Val-d'Oise » doivent être signalés comme tels. Les partages falsifiés ou partiels faisant endosser à la page « Préfet du Val-d'Oise » une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité de la page sont interdits.

Les échanges doivent être collectifs : les critiques et expressions de désaccords doivent être argumentés et ne pas dériver vers de l'invective ou des prises à parties d'autres participants. Il est important de noter que les contributions publiées par les « fans » de la page « Préfet du Val-d'Oise » n'engagent que leurs auteurs.

### **Suppression des contributions et désinscription :**

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions et/ou se désabonner du compte « Préfet du Val-d'Oise » en cliquant sur le bouton « je n'aime plus » en haut à droite de l'écran, conformément aux fonctionnalités du site Facebook.

### **Modération des contributions et réponses :**

Les commentaires postés sur la page Facebook « Préfet du Val-d'Oise » sont modérés *a posteriori*, c'est-à-dire après leur publication, afin de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs de la page et une utilisation paisible du compte.

En interagissant avec le compte « Préfet du Val-d'Oise », les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs ou de signaler auprès de Facebook les contributions qui ne respecteraient pas les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés », notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

Les demandes formulées sur le compte « Préfet du Val-d'Oise » sont étudiées et font l'objet d'une réponse dans un délai de deux jours ouvrables. Les demandes doivent respecter les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés » de la présente charte.

### **Evolution du compte « Préfet du Val-d'Oise » :**

Les modalités d'accès et d'utilisation au compte « Préfet du Val-d'Oise » étant régies par la société Facebook, celle-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

Préfecture du Val-d'Oise  
Bureau de la communication interministérielle  
Tél : 01.34.20.94.58 // 06.80.28.62.40  
[pref-communication@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-communication@val-doise.gouv.fr)  
[www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

